

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil de
Territoires du 20 Mars 2018
arrêtant le PLU



la Courneuve



[93027_info_9_taxe_aménagement_20180320](#)

Tome 2 - 2.1 - Annexes servitudes d'utilité publique et autres

2.1.11 - Périmètre de taxe d'aménagement et délibérations :

2.1.11.a - Délibération du Conseil Municipal n°5-A en date du 16/11/2017

2.1.11.b - Délibération du Conseil Municipal n°5-B en date du 16/11/2017